

Caractéristiques

Date de création	Date du dernier rebalancement
30/05/2022	30/12/2022
Indice de comparaison	Indice
CAC 40 Index	S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index
Code Bloomberg	Code Bloomberg
CAC Index	SPFRPAB Index

• Objectifs de l'indice

L'indice de référence utilisé dans le cadre de la formule est l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)[®] décrit ci-dessous.

• Méthode de construction de l'indice

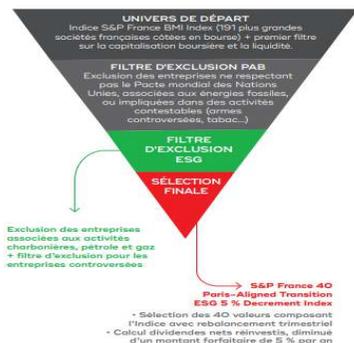
L'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)[®] est un indice de marché actions calculé et publié par Standard & Poor's Corporation depuis le 30 mai 2022. L'indice est défini sur la base d'un univers de valeurs françaises de large et moyenne capitalisation dans lequel sont sélectionnées les 40 grandes entreprises françaises affichant les meilleures notations climatiques en termes de décarbonation en ligne avec les engagements pris dans l'Accord de Paris, cherchant à offrir un alignement avec une trajectoire de 1,5°C. Ainsi, l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)[®] vise à réduire l'intensité de ses gaz à effet de serre (GES) d'au moins 50% par rapport à son indice parent, et est conçu pour atteindre l'objectif de décarbonation de 7% par an, année après année.

La composition de l'indice est revue trimestriellement. L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets des retenues à la source détaxées par les actions qui le composent, et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an.

SI les dividendes distribués nets des retenues à la source sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. L'indice de référence évalue ou inclut ses constituants en fonction de caractéristiques climatiques et est donc aligné sur les caractéristiques environnementales promues par le portefeuille. Les différentes étapes de la construction de l'indice :

1. L'univers d'investissement de départ est le S&P France BMI Index (191 valeurs françaises), dénommé « indice parent » pour les comparaisons.
2. De cet univers d'investissement ne sont retenues uniquement les valeurs qui respectent les critères de capitalisation boursière minimum (flottant supérieur à 2 milliards d'euros) et de liquidité quotidienne minimale (supérieure à 5 millions d'euros par jour), la liquidité étant entendue comme la moyenne des montants échangés sur les 3 derniers mois.
3. Afin de répondre aux critères de la réglementation EU 2019/2089 « EU Paris Aligned Benchmark », les entreprises qui ne respectent pas les normes internationales (« Global Compact » des Nations Unis), ou qui extraient un certain niveau de leur chiffre d'affaires du charbon, du pétrole ou du gaz, ou encore qui sont impliquées dans des activités contestables (armes controversées, production de tabac) sont ensuite exclues à leur tour.
4. Un deuxième filtre spécifique d'exclusion ESG est appliqué afin d'exclure de l'univers d'investissement les entreprises qui extraient, produisent ou utilisent du charbon, ainsi que celles qui utilisent des méthodes d'extraction non conventionnelles pour l'extraction de ressources d'énergies fossiles. Les entreprises liées à des controverses spécifiques importantes sont également exclues.
5. Enfin, une optimisation sous contraintes, avec un respect de toutes les contraintes climatiques indiquées dans la réglementation « EU Paris Aligned Benchmark » (risques de transition climatique, opportunités sur le climat, liquidité, pondération limite) est conduite pour sélectionner les 40 valeurs qui vont constituer l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index (EUR)[®]. Cet indice respecte une réduction d'au moins 50% de l'intensité carbone à l'initiation (Emissions scope 1, 2 et 3) par rapport à l'univers de départ. Cet indice respecte aussi une réduction moyenne annuelle de 7% de son intensité carbone. Et, au sein de l'indice, les expositions aux secteurs à fort impact climatique sont au moins équivalentes à l'exposition de ces secteurs dans l'univers de départ.
6. La reconstitution de l'indice est trimestrielle et les pondérations des valeurs sont variables car elles résultent de l'optimisation sous contrainte. 100% des dividendes nets sont réinvestis et un prélèvement de 5% forfaitaire est extrait chaque année. L'ensemble des données extra financières sont fournies par Trucost et Sustainalytics.

Processus de création de l'indice

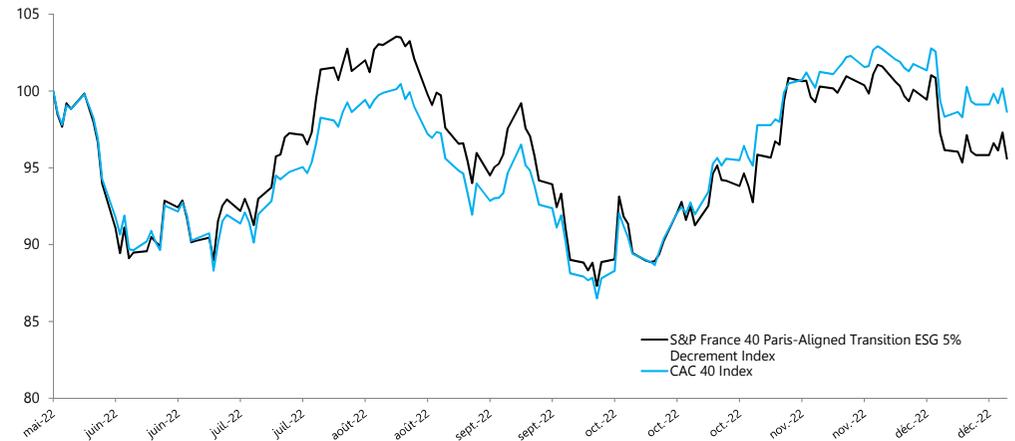


Cet indice répond aux normes de la réglementation « Paris Aligned Benchmark (PAB) » qui impose entre autres une réduction de l'empreinte carbone de 50 % minimum par rapport à l'univers de départ. L'indice applique également un filtre d'exclusion des entreprises associées aux énergies fossiles, aux armes controversées, à l'industrie du tabac ainsi qu'un filtre d'exclusion des entreprises associées aux activités charbonnières, pétrole et gaz. Une analyse complémentaire est réalisée dans la construction de l'indice afin d'assurer une sélection d'entreprises en ligne avec un scénario de réduction des prévisions autour du réchauffement climatique de 1,5 degré à horizon 2100, et d'une baisse de 7 % par an des émissions de gaz à effets de serre. Suite à l'application de ces filtres et contraintes, l'indice se compose des 40 sociétés françaises affichant les meilleures notations climatiques en termes de décarbonation, en phase avec les engagements pris dans l'Accord de Paris. La construction du fonds permet à l'investisseur de financer directement les entreprises composant l'indice de référence. L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 %. Une description plus complète de l'indice est disponible sur le prospectus du fonds (disponible sur federal-finance-gestion.fr). L'approche de l'indice en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques ESG de ces acteurs, à ce titre plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

Performances au 30/12/2022

	Depuis création	YTD	Rebalancement
S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5%	-4,39%		0,00%
CAC 40 Index	-1,35%		0,00%

Performances historiques des indices, base 100 au 30/05/2022

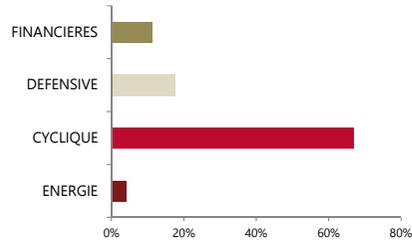


Statistiques

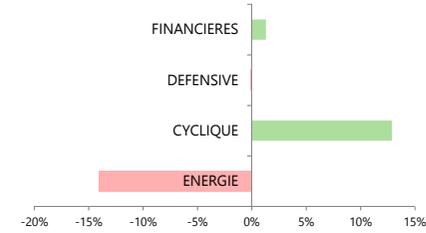
S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5% Decrement Index

Active Share	43,26%	Tracking Error (depuis création)	5,90%
Overlap	56,74%	Beta (depuis création)	1,10
Volatilité (depuis création)	21,02%	Drawdown (depuis création)	-15,68%
CAC 40 Index			
Volatilité (depuis création)	18,47%	Drawdown (depuis création)	-13,89%

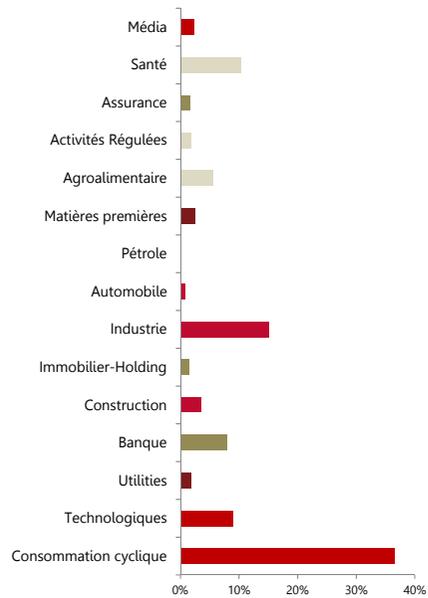
Secteur - SPFRPAB Index au 30/12/2022



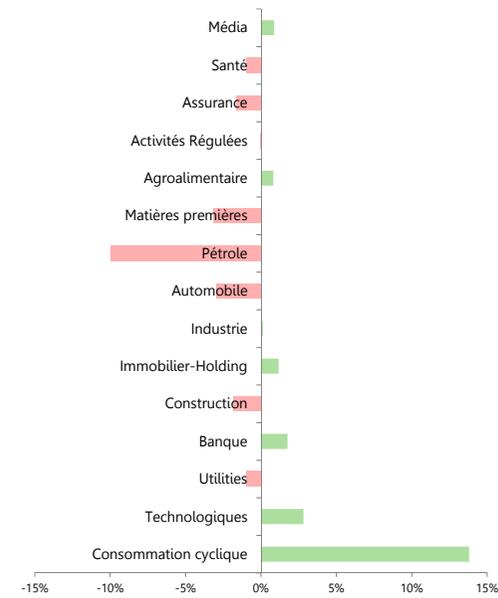
Secteur - SPFRPAB Index vs CAC Index au 30/12/2022



Sous Secteur - SPFRPAB Index au 30/12/2022



Sous Secteur - SPFRPAB Index vs CAC Index au 30/12/2022



Détail des lignes dans le SPFRPAB Index

Nom	Isin
AXA SA	FR0000120628
ALSTOM	FR0010220475
ARKEMA	FR0010313833
BNP PARIBAS	FR0000131104
BIOMERIEUX	FR0013280286
BUREAU VERITAS SA	FR0006174348
CAPGEMINI SE	FR0000125338
CARREFOUR SA	FR0000120172
CREDIT AGRICOLE SA	FR0000045072
DANONE	FR0000120644
DASSAULT SYSTEMES SE	FR0014003TT8
EDENRED	FR0010908533
EDF	FR0010242511
ESSILORLUXOTTICA	FR0000121667
EUROFINS SCIENTIFIC	FR0014000MR3
FAURECIA	FR0000121147
GECINA SA	FR0010040865
GETLINK SE	FR0010533075
HERMES INTERNATIONAL	FR0000052292
KERING	FR0000121485
KLEPIERRE	FR0000121964
LOREAL	FR0000120321
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	FR0000121014
LEGRAND SA	FR0010307819
ORANGE	FR0000133308
PERNOD RICARD SA	FR0000120693
PUBLICIS GROUPE	FR0000130577
REMY COINTREAU	FR0000130395
REXEL SA	FR0010451203
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	FR0013154002
SCHNEIDER ELECTRIC SE	FR0000121972
SOCIETE GENERALE SA	FR0000130809
SODEXO SA	FR0000121220
TELEPERFORMANCE	FR0000051807
UBISOFT ENTERTAINMENT	FR0000054470
VALEO	FR0013176526
VEOLIA ENVIRONNEMENT	FR0000124141
VINCI SA	FR0000125486
VIVENDI SE	FR0000127771
WORLDLINE SA	FR0011981968

AVERTISSEMENT

La présente publication est diffusée uniquement à titre d'information et ne constitue ni une proposition d'investissement ni un conseil en investissement. Ce document et son contenu vous sont adressés à titre personnel et confidentiel. Ces données sont la propriété exclusive de l'administrateur d'indice. Elles ne peuvent être réutilisées et/ou diffusées auprès de tiers sans l'accord préalable et exprès du(des) administrateur(s) d'indice(s). Il ne s'agit ni d'une offre, ni d'une invitation de la part de Federal Finance Gestion, à acheter ou vendre des titres ou des instruments financiers ou à participer à une stratégie de négoce particulière dans une juridiction quelconque. Ce document a été établi sans tenir compte des objectifs, de la situation financière et des besoins d'un investisseur en particulier. Il décrit des performances passées qui ne préjugent en rien des performances futures. Les informations présentées ont été obtenues et étayées à partir de sources que Federal Finance Gestion estime fiables, cependant, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude et leur exhaustivité. Federal Finance Gestion ne s'engage pas à mettre à jour ces informations après leur publication et décline toute responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation de ce document. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis.

Les produits utilisant l'indice ne sont pas sponsorisés, approuvés ou promotionnés par Standard & Poor's ou toutes ses filiales ou affiliées («Standard & Poor's»). Standard & Poor's ne fait aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du ou des produit(s) ou à tout membre du public concernant l'avisabilité d'investir dans ces produits ou en la capacité du S&P France 40 Paris-Aligned Tr pour suivre la performance générale du marché. La seule relation de Standard & Poor's avec le(s) produit(s) est l'indice, qui est déterminé, composé et calculé par Standard & Poor's. Standard & Poor's n'a aucune obligation de prendre en compte les besoins du licencié ou des propriétaires du ou des produit(s) dans ces cadres d'exercice. Standard & Poor's n'est pas responsable et n'a pas participé à la détermination du calendrier, des prix ou des quantités du ou des produit(s) à démarrer ou à la détermination ou au calcul de l'équation par laquelle le(s) produit(s) doit être converti en espèces. Standard & Poor's n'a aucune obligation ou responsabilité relative à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation du ou des produit(s).

Standard & Poor's ne garantit pas la qualité, la précision et/ou l'intégralité de l'indice ou des données qui y comprennent. Standard & Poor's n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir par le licencié, les propriétaires du ou des produit(s) ou toute autre personne ou entité de l'utilisation de l'indice ou de toutes les données qui y comprennent. Standard & Poor's n'offre aucune garantie expresse ou implicite, et décline expressément toute garantie de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier concernant l'indice ou toutes ses données. Standard & Poor's ne sera en aucun cas responsable pour toute perte de profits, dommages spéciaux, indirects, accessoires ou consécutifs même si notifié de la possibilité de tels dommages.

Source du document : Bloomberg et S&P (<https://edx.standardandpoors.com/mailbox/jsp/login.jsp>)